

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2012**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 20 h 15.

PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012**
2. **SECURITE**
 - 2.1 Validation du projet des travaux d'aménagement de sécurité routière – Entrée du village rue de Wentzwiller
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général pour les travaux de sécurité routière
 - 3.2 Annulation de l'achat de la licence de catégorie 4 appartenant à M. Thierry GOETSCHY
4. **SALLE POLYVALENTE**
 - 4.1 Location de la salle polyvalente au profit de la Compagnie Dé'ridées de septembre à décembre 2012
 - 4.2 Location de la salle polyvalente au profit de la Compagnie Dé'ridées (entraînements)
 - 4.3 Subvention communale au profit de la Compagnie Dé'ridées
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
6. **DIVERS**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Olivier JACQUOT de la société COCYCLIQUE et le remercie pour sa présence.

1. SECURITE

1.1 VALIDATION DU PROJET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE – ENTREE DU VILLAGE RUE DE WENTZWILLER

Mme le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres a opté pour la société COCYCLIQUE qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité routière.

Suite à la réunion de présentation de ce jour par la société COCYCLIQUE du projet des travaux d'aménagements de sécurité routière, il convient de valider le projet choisi.

Mme le Maire précise que les deux options préconisent la mise en place d'une chicane de ralentissement après le panneau d'agglomération (entrée rue de Wentzwiller). Ces travaux n'avaient pas été prévus dans l'étude de sécurité initiale.

Le devis estimatif de la société COCYCLIQUE s'élève à 283.529,95 € HT soit 339.101,83 € TTC. A cela se rajouteront les travaux d'enfouissement des lignes France Télécom le montant de ces travaux n'est pas connu à ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la variante 1 avec la mise en place d'un plateau de ralentissement au niveau de la rue du Golf.

1.2 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE

Mme le Maire indique à l'assemblée que la Commune peut prétendre à des subventions pour les travaux d'aménagements de sécurité routière - entrée du village rue de Wentzwiller. C'est pourquoi elle demande aux conseillers l'autorisation de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Haut-Rhin.

Le devis estimatif de la société COCYCLIQUE s'élève à 283.529,95 € HT soit 339.101,83 € TTC. A cela se rajouteront les travaux d'enfouissement des lignes France Télécom le montant de ces travaux n'est pas connu à ce jour.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération des travaux d'aménagements de sécurité routière - entrée du village rue de Wentzwiller et autorise Madame le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune de Buschwiller ainsi que tous documents et actes y afférents.

Mme le Maire remercie M. JACQUOT pour sa présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2012 et le signe séance tenante.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 ANNULATION DE L'ACHAT DE LA LICENCE DE CATEGORIE 4 APPARTENANT A M. THIERRY GOETSCHY

Mme le Maire informe les conseillers que suite à la délibération prise lors de la réunion du 17 septembre dernier, la Sous-Préfecture a fait savoir par courrier du 12 octobre 2012 qu'il n'était pas possible que la Commune se porte acquéreur de la licence 4 de débit de boissons appartenant à M.Thierry GOETSCHY car une seconde licence 4 subsiste à Buschwiller, celle rattachée au Restaurant « La Couronne ».

La Sous-Préfecture précise que des possibilités s'offrent à la Commune en matière d'acquisition d'une licence 4 mais ceci ne pourra pas se faire dans l'immédiat :

- Soit attendre la vente de la licence de «La Couronne» ou la fin de validité de celle-ci afin de pouvoir racheter la licence de M. Thierry GOETSCHY.
- Soit dans l'hypothèse où M. Thierry GOETSCHY souhaite vendre sa licence sans attendre, s'opposer à la vente de la licence rattachée à « La Couronne », lorsque la liquidation aura été prononcée, si l'acquéreur potentiel envisageait de la transférer en vue de l'exploitation, dans une autre commune.

Il convient donc de retirer la délibération d'achat prise le 17 septembre dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retire la décision du 17 septembre 2012 concernant l'achat de la licence 4 de débit de boissons appartenant à M. Thierry GOETSCHY et rattachée à l'établissement « Tout va bien ».

4. SALLE POLYVALENTE

4.1 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE'RIDEES DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2012

Mme V.HERTER indique que ce point est retiré de l'ordre du jour car il est compris dans la délibération suivante.

4.2 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE'RIDEES (ENTRAINEMENTS)

Mme V.HERTER fait savoir que suite à la réunion de la commission salle polyvalente, elle propose aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les entraînements de la compagnie Dé'ridées au même titre que les autres associations sportives du village (exemple : TTB). Elle précise que cette association a fait ses preuves et qu'elle répond toujours présente aux sollicitations de la commune (exemples : vœux du Maire, fête des seniors...). La compagnie Dé'ridées utilisera le bar et le couloir de l'entrée de la salle polyvalente qui sont libres pour l'instant les jeudis soirs.

M. B.BO EGLIN estime que les associations dans lesquelles il n'y a qu'un membre de Buschwiller au comité ne devraient pas avoir les mêmes faveurs que les autres associations. Mme le Maire lui répond qu'il y a actuellement deux membres de la Commune et une 3^{ème} personne originaire de Buschwiller mais qui est domiciliée dans une autre commune. Mme E.GOETSCHY et Mme le Maire rappellent que cette association a fait ses preuves et qu'elle répond toujours présente aux sollicitations de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location gratuite de la salle polyvalente (le bar et le couloir de l'entrée), les jeudis soirs pour les entraînements de la Compagnie Dé'ridées.

Mme E.GOETSCHY informe les conseillers que suite à la soirée caritative de septembre dernier l'association susvisée remettra un chèque au C.C.A.S le 14 novembre prochain.

4.3 SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE'RIDEES POUR L'ANNEE 2012

Mme V.HERTER rappelle que comme voté lors des réunions du conseil municipal du 22 février et du 29 mars 2010 il n'est plus automatique qu'une association obtienne des subventions et/ ou la gratuité d'une salle. C'est pourquoi la

commission salle polyvalente propose d'attribuer une subvention communale à la Compagnie Déridées d'un montant de 400 € pour l'année 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une subvention communale de 400 € à la Compagnie Déridées pour l'année 2012.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 COMMISSION URBANISME

- **Demande de permis d'aménager accepté**

Références : PA 068061 12 D 0001
Demandeur : SOVIA
Objet : Lotissement
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°20 et 21, rue des Alpes
Superficie : 6022 m²

- **Demande de déclarations préalables accordées**

Références : DP 068061 12 D 0020
Demandeur : Mme SCHOCH Nadia
Objet : Garde-corps
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°446, 4 rue du Printemps
Superficie : 771 m²

Références : DP 068061 12 D 0021
Demandeur : Mme YELOGRU Cilem
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°274, 11, rue des Ecureuils
Superficie : 707 m²

Références : DP 068061 12 D 0014
Demandeur : M. VEAL Peter
Objet : Aménagement de combles
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°83, 20 rue de Wentzwiller
Superficie : 2093 m²

- **Demande déclaration préalable refusée**

Références : DP 068061 12 D 0019
Demandeur : M. MEYER Jean-Marie
Objet : Auvent
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°51, 3 rue des Vergers
Superficie : 232 m²

- **Certificat d'urbanisme délivré**

Références : CU 068061 12 D 1012
Demandeur : Maître MEURLET-KOHLER
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°212/33 ; 219/38 ; 231/37 ; 224/32, 2C rue des Vergers
Superficie : 721 m²

- M.R.OBERMEYER fait savoir que par courrier du 23 octobre 2012, la D.D.T. nous a fait savoir que le tribunal a demandé à M. Claude KIENNER de démolir son chenil illégal et de procéder à la remise en état initial de son terrain avant le 18 novembre 2012.
- M.R.OBERMEYER demande aux secrétaires de se renseigner une nouvelle fois sur l'avancement du dossier de la construction illégale d'un abri à moutons par M. Jean SIMON.

5.2 COMMISSION SCOLAIRE

Mme V.HERTER indique que lors de sa dernière réunion la commission scolaire a débattu sur l'ouverture d'une crèche à Hésingue en 2013. La Commune de Buschwiller souhaite réserver deux places. Cela coûterait environ 13.000 € à la Commune. La commission estime ce coût trop élevé et a demandé au secrétariat de se renseigner sur les tarifs en vigueur dans les crèches privées.

Mme V.HERTER fait savoir que Mme le Maire a organisé une réunion avec les jeunes de la commune en septembre dernier pour connaître leurs attentes. Les idées sont nombreuses, celle retenue par la commission est l'organisation de projections de films dans la salle du Conseil municipal. Le secrétariat travaille actuellement sur ce dossier.

Pour finir Mme V.HERTER informe les conseillers que les écoliers iront à la piscine couverte de Village-Neuf pour 9 séances de natation durant l'année scolaire.

5.3 COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mme E.GOETSCHY informe les conseillers qu'il convient d'approuver le programme 2013 des travaux d'exploitation en forêt communale de Buschwiller présentés par l'O.N.F., se montant à 2.151 € HT (honoraires de 431 € compris). Elle propose de voter les crédits correspondants à ces programmes et d'autoriser Mme le Maire à les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le programme 2013 des travaux d'exploitation en forêt communale de Buschwiller présentés par l'O.N.F., se montant à 2.151 € HT (honoraires de 431 € compris), vote les crédits correspondants à ces programmes et autorise Mme le Maire à signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal.

M. B.BO EGLIN souhaite savoir s'il y aura une coupe de bois en 2013. Mme E.GOETSCHY lui répond par l'affirmative.

Mme E.GOETSCHY fait savoir aux conseillers que Buschwiller sera distinguée en tant que « Commune nature » pour son engagement dans la pratique d'entretien des espaces verts et des voiries contribuant à la préservation des ressources en eau par la réduction ou la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires. Mme E.GOETSCHY remercie les agents communaux pour leur contribution à l'obtention de ce label. Elle demande au secrétariat de faire un courrier en ce sens. Mme E.GOETSCHY précise que la remise des prix aura lieu le 14 novembre 2012.

Mme le Maire remercie également les agents communaux mais aussi Mme E.GOETSCHY pour son engagement écologique envers la nature.

6. DIVERS

- Mme le Maire fait savoir que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 décembre 2012.
- M. R.OBERMEYER indique qu'il est prévu de restaurer les calvaires se trouvant dans le cimetière et devant l'église. Il demande à Mlle I.KLEIN de faire un courrier en ce sens au Conseil de Fabrique et à M. J.WILLER de procéder à la constitution du dossier de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2012
--

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012**
2. **SECURITE**
 - 2.1 Validation du projet des travaux d'aménagement de sécurité routière – Entrée du village rue de Wentzwiller
3. **AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général pour les travaux de sécurité routière
 - 3.2 Annulation de l'achat de la licence de catégorie 4 appartenant à M. Thierry GOETSCHY
4. **SALLE POLYVALENTE**
 - 4.1 Location de la salle polyvalente au profit de la Compagnie Dé'ridées de septembre à décembre 2012
 - 4.2 Location de la salle polyvalente au profit de la Compagnie Dé'ridées (entraînements)
 - 4.3 Subvention communale au profit de la Compagnie Dé'ridées
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
6. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		BOEGLIN BERNARD
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		WILLER CHRISTELE
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		